



Mort de Quentin Deranque : l'Assemblée nationale pourrait-elle interdire l'usage des pseudonymes pour les collaborateurs parlementaires ?

Par Marie de Montalembert de Cers

Le 20 février 2026 à 15h25

Assemblée nationale



La présidente de l'Assemblée nationale française, Yaël Braun-Pivet, observe une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement français, à Paris, le 3 février 2026. *LUDOVIC MARIN / AFP*

DÉCRYPTAGE - À la suite de l'interpellation de Robin Michel et de Adrien Galvant, collaborateurs parlementaires de Raphaël Arnault, dans le cadre de l'enquête sur le lynchage de Quentin Deranque, Yaël Braun-Pivet souhaite interdire les noms d'usage.

Fin des pseudonymes à l'Assemblée nationale ? C'est le souhait de la présidente de l'institution, Yaël Braun-Pivet, après l'interpellation de deux assistants parlementaires du député Raphaël Arnault dans le cadre de l'enquête sur la mort du jeune militant

Quentin Deranque. L'un est encore en poste, l'autre l'a été par le passé : tous deux étaient inscrits à l'Assemblée sous pseudonyme. Un troisième collaborateur de Raphaël Arnault, Jacques-Élie Favrot, a également été interpellé, ce dernier utilisant son vrai nom.

Le premier est connu sous le nom de « *Robin Michel* ». Fiché S et ancien membre de la Jeune Garde, il est soupçonné d'avoir fourni une aide logistique aux principaux suspects du lynchage mortel. En réalité, son vrai nom est Robin Chalendard. Le second, lui aussi ancien membre de la Jeune Garde, est un proche du député LFI. Il a d'abord effectué un stage auprès de Raphaël Arnault à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre 2025. Il a ensuite été embauché en CDD sous le nom d'usage d'Adrien Galvan, comme assistant parlementaire, de septembre jusqu'au 30 janvier 2026, a dévoilé *Le Parisien*. Par ailleurs, Raphaël Arnault lui-même est également connu sous un pseudonyme. Son vrai nom étant Raphaël Archenault.

En pratique, si les contrats à l'Assemblée nationale sont bien enregistrés sous l'identité civile, rien n'empêche, pour l'instant, les collaborateurs ni les députés d'utiliser un nom d'usage. Cette situation pourrait toutefois évoluer rapidement : « *Compte tenu des événements récents, j'ai demandé à ce que les contrats de l'ensemble des collaborateurs soient examinés par les services de l'Assemblée et à ce qu'il soit mis fin immédiatement à de telles pratiques* », a déclaré Yaël Braun-Pivet sur son compte X, le mercredi 18 février, en référence à l'usage de pseudonymes. Contacté par *Le Figaro*, son cabinet n'a pas donné suite à nos demandes de précisions

«Je ne vois pas de motif légitime à utiliser un pseudonyme»

Selon Maître Alexandre Labetoule, du cabinet CLL Avocats, une modification du règlement de l'Assemblée nationale, sous réserve qu'elle soit nécessaire, devrait, en principe, suffire pour interdire l'usage des pseudonymes. Mais au-delà de la question juridique, il s'interroge sur les motivations des individus qui y recourent et sur leur légitimité. « *Si c'est pour simplifier un nom trop long ou difficile à prononcer, pourquoi pas. Mais si c'est pour une autre raison, laquelle ? Est-elle légitime ?* », questionne-t-il, jugeant « *étonnant que des collaborateurs ou des parlementaires souhaitent dissimuler leur véritable identité* ».

L'argument sécuritaire, notamment utilisé par Raphaël Arnault pour justifier son changement de patronyme, ne le convainc pas davantage. « *Dans le cas des artistes, on peut comprendre : ils cherchent à protéger leur vie privée. Mais pour un élu ou un*

collaborateur parlementaire, de quoi s'agit-il de se protéger ? Et si tel est le besoin, c'est une protection policière qui constitue la réponse idoine, pas un pseudonyme », estime l'avocat au barreau de Paris. « A priori, je ne vois pas de motif légitime à utiliser un pseudonyme à l'Assemblée, à moins que l'on veuille dissimuler un passé et dans ce cas-là, cela aurait pour objet, et potentiellement pour effet, de tromper les électeurs », affirme maître Labetoule.

Concernant Robin Chalendard, son contrat de travail à l'Assemblée avait été établi avec son député employeur *« sous son vrai nom »*, a affirmé Yaël Braun-Pivet, précisant que *« c'est son député qui a demandé à ce qu'un nom d'usage puisse être utilisé sur les documents publics liés à ses fonctions »*. Le sénateur Claude Malhuret s'est exprimé à ce sujet au micro de Public Sénat jugeant *« inacceptable »* que *« des collaborateurs (soient) engagés en dehors de toute procédure réglementaire et en mentant sur leur état civil »*. Le maire de Belflou (Aude) Bruno Pomart a lui aussi réagi sur son compte X : *« De vrais voyous ! Raphaël Arnault recrute des assistants parlementaires sous pseudonyme, on croit rêver... Comment notre République peut-elle accepter ça ? »*, s'indignait-il le 18 février.